

Questions orales

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, un peu avant les Fêtes, j'ai demandé à tous les gérants des bureaux de districts d'entrer en contact avec chacun des députés afin de leur indiquer que dans chaque bureau de district il y avait un service spécial avec des gens spécialement désignés pour répondre aux questions particulières des députés qui reçoivent les critiques des contribuables ou qui reçoivent, de la part des contribuables, des demandes d'information.

Je sais que de ce côté-ci de la Chambre la très vaste majorité des députés ont répondu positivement à l'invitation des directeurs des bureaux de districts et ont fait affaires directement avec ces bureaux, et les députés de ce côté-ci de la Chambre règlent ainsi les problèmes de leurs contribuables à ce niveau.

Le député préfère prendre une route plus longue ... Il dit non. S'il est paresseux, il devrait le dire publiquement au lieu d'essayer d'accuser les autres! Mais il prend la route la plus longue et il devrait comprendre qu'il y a des centaines de lettres qui rentrent tous les jours, lettres que l'on doit envoyer aux bureaux de districts pour examen du dossier en cause ... Et que ça prend beaucoup plus de temps pour avoir une réponse, étant donné ces circonstances particulières.

Je lui réitère l'invitation que j'ai lancée. S'il veut être efficace et assumer ses responsabilités, qu'il aille à son bureau de district pour défendre les intérêts de ses contribuables au lieu de se laver les mains de ses responsabilités en écrivant une lettre.

[Traduction]

LA SAISIE DES DOSSIERS D'UNE SOCIÉTÉ

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, cette réponse est loin d'être satisfaisante. Butler Manufacturing Company (Canada) Ltd. est une entreprise qui a dû dépenser \$60,000 pour se défendre contre des poursuites non fondées dont le ministre est directement responsable. Voilà pourquoi la réponse du ministre est inacceptable. Cette société a fait l'objet de perquisitions et de saisies, plus de 200 dossiers ont été emportés de force et retournés ensuite sans que le ministère ait eu quoi que ce soit à lui reprocher. Cependant, avant de rentrer en possession de ses dossiers, la société a dû s'engager à n'entreprendre aucune poursuite et à ne présenter aucune réclamation ni procédure quelconque à l'encontre du ministre du Revenu national ou de ses agents ou des fonctionnaires, au sujet de la perquisition et de la saisie.

Le ministre est-il en mesure de justifier ce genre de conduite? Ne sommes-nous pas devant un cas d'extorsion? N'est-ce pas également une forme de chantage de la part du gouvernement? Qu'entendent faire le ministre ou le gouvernement pour mettre un terme à ce chantage ridicule?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la deuxième question du député est encore plus farfelue que la première.

Des voix: Bravo!

Une voix: Jamais.

[Français]

M. Bussières: Il sait très bien que je ne peux pas faire de commentaires sur des cas particuliers; il le sait très bien. Il

serait le premier probablement à me le reprocher si je le faisais.

Ce que je lui ai dit, et je lui renouvelle mon invitation, s'il veut vraiment assumer ses responsabilités et démontrer qu'il se préoccupe de l'intérêt de ses contribuables, ce qu'il n'a pas en tête, qu'il arrête de se laver les mains en écrivant des lettres, qu'il aille au bureau de district, qu'il dise à nos responsables locaux ses préoccupations et les préoccupations des contribuables, et il sera surpris de l'efficacité de nos fonctionnaires du ministère du Revenu national comparativement à sa propre inefficacité.

[Traduction]

M. Jelinek: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le Président: J'ai déjà permis au député de poser une question supplémentaire assez longue et de citer un document. Je pense qu'il a eu amplement l'occasion d'exposer son point de vue. La parole est au député de Crowfoot (M. Malone).

LE POUVOIR D'AUTORISER LES SAISIES EN MAIN TIERCE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, c'est également au ministre du Revenu national que je m'adresse. Compte tenu de l'augmentation incroyable du nombre des saisies en main tierce, comment se fait-il que des personnes de moins de 30 ans se présentent aux guichets des banques avec des mallettes pleines de formulaires dûment estampillés, mais incomplètement remplis, pour connaître le nom du titulaire de tel ou tel compte, après quoi ils remplissent une saisie en main tierce appropriée? Qui donc assume la responsabilité quand le formulaire ne porte que la signature et l'estampille? Qui a le pouvoir d'autoriser de telles saisies en main tierce?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer au député quelles étaient les procédures à suivre lorsque nous avions des contribuables qui devaient de l'argent au ministère.

J'ai eu l'occasion également de lui indiquer à plusieurs reprises que tous les contribuables qui reçoivent un avis de cotisation du ministère sont les bienvenus à venir nous démontrer quelles sont les circonstances particulières, quelle est la difficulté particulière qu'ils peuvent avoir à traverser et que nous sommes prêts à prendre des mesures pour «arranger» tous les contribuables. Mais si des actions plus draconiennes doivent être prises par le ministère, c'est parce qu'il y a eu de la part du contribuable grosse négligence à remplir cette responsabilité fondamentale de venir expliquer sa situation au ministère.

[Traduction]

LA CONDUITE DES FONCTIONNAIRES AU MOMENT DE REMPLIR DES SAISIES EN MAIN TIERCE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le ministre m'a répondu qu'il m'avait déjà expliqué les procédures que son ministère applique à l'égard des contribuables qui lui doivent de l'argent. Autrement dit, il demande ni plus ni moins aux députés d'aller se servir à cette pyramide de fromage suisse partout où elle se trouve au Canada. Le ministère du Revenu national est dirigé par un ministre qui n'assume